

ASSURANCE ANNULATION

Le Camping Les Sables Vignier Plage en partenariat avec Campeze Couvert, propose une assurance annulation couvrant les imprévus avant et pendant votre séjour. Découvrez ci-dessous, les risques que nous prenons en charge :

Campeze Couvert
Les annulations ont parfois du bon

Une assurance fiable et simple d'utilisation



L'assurance proposée vous permet d'être remboursé du montant de votre séjour en cas d'imprévus **avant et pendant** votre séjour. En plus des garanties d'annulation et d'interruption, **Campeze Couvert couvre la maladie COVID-19** et le cas contact (présentant des symptômes de la COVID-19 confirmés par un avis médical ou ayant été en contact à risque élevé avec une personne contaminée).

Très simple d'utilisation, elle vous permet d'être remboursé sous 48h.

Tout le monde est couvert, sans lien de parenté nécessaire.

Un gestionnaire **dédié et accessible** de 9h à 12h et de 14h à 18h du lundi au vendredi.

Déclaration en ligne simplifiée

95% des dossiers remboursés

Cas pris en compte par Campeze Couvert :

- Maladie grave, accident grave ou décès, contre-indication et suite vaccination, complications dues à l'état de grossesse.
- Convocation en vue d'adoption d'un enfant, d'un examen de rattrapage ou d'une greffe d'organe, etc.
- Dommages graves à votre véhicule dans les 48h avant le 1^{er} jour du séjour.
- Suppression ou modification des dates de congés payés, licenciement économique ou rupture conventionnelle, mutation professionnelle, obtention d'un emploi, etc.
- Dommages graves dans les locaux professionnels ou privés (incendie, explosion, dégâts des eaux, vol, catastrophes naturelles), interdiction du site, empêchement pour se rendre sur le lieu de séjour, vol de carte d'identité, permis de conduire ou passeport, refus de visa par les autorités du pays, refus d'embarquement en cas de prise de température.



Compte tenu de la situation sanitaire actuelle, **Le Camping Les Sables Vignier Plage** a décidé de prendre à sa charge le remboursement des séjours annulés **en cas de nouveau confinement pour pandémie, imposé par décision gouvernementale avec restriction de mobilité géographique** vous interdisant de vous déplacer jusqu'à votre lieu de vacances*.

Dans ce cas précis, notre camping vous **rembourse le montant des prestations** déjà payées au moment de l'annulation.

Le Camping Les Sables Vignier Plage s'engage également à rembourser les sommes versées au camping pour tout séjour annulé en raison d'une interdiction d'accueil du public prononcée par décision gouvernementale et empêchant le déroulement dudit séjour.

A propos des cartes bancaires

Certaines cartes bancaires prennent en charge l'annulation en cas de décès ou maladie grave uniquement.

Les **conditions et le temps de traitement varient d'une banque et d'un contrat** à un autre. Vous pouvez consulter les conditions de votre contrat ou tout simplement souscrire à notre assurance **complète et de qualité**.

Comment annuler mon séjour

Pour les cas pris en compte par **Campez Couvert** : il vous suffit de déclarer dans les 5 jours ouvrés, votre annulation par écrit auprès du Camping accueil@campingsablesvignierplage.com et de Campez Couvert.

- par email : sinistres@campez-couvert.com
- sur www.campez-couvert.com
- par fax : 09 72 28 76 92
- par courrier : Gritchen Affinity – Service sinistre -CS70139 – 18021 BOURGES CEDEX

Afin que votre demande soit bien prise en compte, merci de préciser votre numéro de dossier et le nom de la personne associé à celui-ci. Campez Couvert vous enverra ensuite par email un formulaire d'annulation à compléter. Dès validation de votre dossier, vous êtes remboursés sous 48h.

Pour les cas pris en compte par **le Camping les Sables Vignier Plage** : il vous suffit de nous informer par email, **dès que vous aurez connaissance d'une interdiction de déplacement**, pour déclarer votre annulation en précisant votre numéro de dossier et le nom de la personne associé à celui-ci. Votre demande doit être accompagnée d'un justificatif de domicile.

- par email : accueil@campingsablesvignierplage.com
- ou par courrier Camping Les Sables Vignier Plage – 453, rue de la Chardonnière – 17190 SAINT GEORGES D'OLERON.

Que faire en cas d'interruption de séjour ?

Il vous suffit d'informer le camping et de déclarer dans les 5 jours ouvrés, votre interruption par écrit auprès de Campez Couvert.

- par email : sinistres@campez-couvert.com
- sur www.campez-couvert.com
- par fax : 09 72 28 76 92
- par courrier : Gritchen Affinity – Service sinistre -CS70139 – 18021 BOURGES CEDEX

Afin que votre demande soit bien prise en compte, merci de préciser votre numéro de dossier et le nom de la personne associé à celui-ci. Campez Couvert vous enverra ensuite par email un formulaire d'annulation à compléter. Dès validation de votre dossier, vous êtes remboursés sous 48h.

* En cas de restriction géographique avec permission de circulation sur zone autorisée, c'est le site Géoportail qui sera utilisé pour visualiser le périmètre autorisé à partir de votre adresse et connaître ainsi la zone précise que vous pouvez parcourir avec attestation de déplacement.